

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – *Le cadre général du compte administratif*

2 – *La section de fonctionnement*

3 – *La section d'investissement*

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 730 395,73 €, les dépenses de fonctionnement 2021 à 426 887,05 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (303 508,68 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	152 957,28	Excédent reporté	152 923,42
Dépenses de personnel	216 715,20	Remboursement de charges	2 911,17
Fonds de péréquation des ressources	8 310,00	Recettes des services	67 773,14
Dépenses de gestion courante	37 531,49	Impôts et taxes	276 182,70
Dépenses financières	8 072,56	Dotations et participations	211 564,39
Dépenses exceptionnelles	566,66	Recettes de gestion courante	18 514,41
Ecritures d'ordre entre sections	2 733,86	Recettes exceptionnelles	526,50
Total	426 887,05	Total	730 395,73

- c) La fiscalité locale apporte 240 551,00 € à la commune.

- d) La fiscalité locale et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme...).

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunts, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Conseil Départemental, de l'Etat et de divers organismes.

Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	162 742,62	FCTVA	18 782,16
Remboursement d'emprunt	63 853,53	Taxe d'aménagement	6 086,76
Cautionnements reçus	915,00	Cautionnements reçus	936,00
Immobilisations incorporelles	17 263,26	Mise en réserves	119 461,62
Subventions d'équipement	3 404,46	Subventions	67 504,83
Acquisition de mobilier, matériel et autres immobilisations	32 853,16	Opérations patrimoniales	6 768,06
Travaux de voirie	137 161,52	Ecritures d'ordre entre sections	2 733,86
Opérations patrimoniales	6 768,06		
Total	424 961,61	Total	222 273,29

- b) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2021 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 11 803,00 € en dépenses et 57 409,00 € en recettes.

- c) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 436 764,61 € et la recette à 279 682,29 €.

L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 157 082,32 €). Il devra être couvert, en 2022, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien